



N° de résolution
ou annotation

2024-12-235

2024-12-236

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire d'adoption du budget du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, tenue le 16 décembre 2024 à 19h30 à la Salle communautaire du 29, rue de la Fabrique, à laquelle sont présents :

Siège #1 - M. Guillaume Giroux
Siège #2 - M. Richard Bisson
Siège #3 - M. Alexandre Dubuc-Ringuette
Siège #4 - Mme Patricia René
Siège #6 - Mme Émilie Legras

Est/sont absents:

Siège #5 - Poste vacant

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Francine Drouin. Mme Pamella-Ann Bouchard-Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Mme Francine Drouin, mairesse, nomme les élu.e.s présent.e.s à la séance et adresse le mot de bienvenue.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Cette séance est convoquée en vertu de l'article no 956 du code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget de l'exercice 2025 de la municipalité.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - POINTS DE DISCUSSION
 - 3.1 - Présentation et adoption du budget 2025
 - 3.2 - Programme triennal d'immobilisation 2025-2027
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Émilie Legras et résolu unanimement, d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

3 - POINTS DE DISCUSSION

3.1 - Présentation et adoption du budget 2025

ATTENDU QUE la résolution 2024-11-195 annonçant la présentation et l'adoption du budget 2025 a été adoptée à la séance ordinaire du 4 novembre 2024 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont participé aux travaux préparatoires, qu'ils ont étudié les prévisions budgétaires, et qu'ils jugent essentiel le maintien des services municipaux existants;

ATTENDU QUE le Conseil municipal dépose pour adoption, un budget équilibré pour l'exercice financier 2025 lequel se résume comme suit :



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON		
BUDGET 2025		
REVENUS	2024	2025
Taxes municipales	1 410 066 \$	1 854 373 \$
Service police	103 323 \$	
Paiements tenant lieu de taxes	11 300 \$	11 300 \$
Revenus de source locale	85 600 \$	110 686 \$
Transfert & voirie	445 000 \$	445 000 \$
Programme d'aide à la voirie locale	50 000 \$	30 000 \$
Entretien réseau - Fonds de réserve	111 566 \$	112 050 \$
Financement réseau (Capital & Intérêts)	45 780 \$	47 346 \$
Tarifs compensatoires (Eau potable Broughton Station)	9 000 \$	9 000 \$
Cuellerie des matières résiduelles et récupérables	128 955 \$	128 955 \$
TOTAL DES REVENUS	2 400 590 \$	2 758 710 \$
DÉPENSES	2024	2025
Administration générale	427 120 \$	339 662 \$
Sécurité publique	200 791 \$	209 463 \$
Travaux publics et transport	1 078 906 \$	1 451 499 \$
Hygiène du milieu	276 567 \$	302 460 \$
Logement, santé et bien-être	21 408 \$	26 271 \$
Aménagement et urbanisme	48 238 \$	57 075 \$
Loisirs et culture	73 940 \$	92 917 \$
Travaux municipaux en lien avec le réseau	75 437 \$	80 029 \$
Financement machinerie (Camions et souffleur)	89 904 \$	94 052 \$
Réseau: financement (Capital et Intérêts)	102 310 \$	105 056 \$
TOTAL DES DÉPENSES	2 394 621 \$	2 758 684 \$
Taux de taxes en vigueur	2024	2025
	PAR 100 \$ D'ÉVALUATION	PAR 100 \$ D'ÉVALUATION
Taxe foncière générale	1,05	1,05
Taxe service de la police	0,08	
Dettes réseau	0,02	0,015
Total taux de taxes	1,15	1,07
Taux d'intérêt sur les comptes passés dus :	12%	12%
EVALUATION IMPOSABLE	130 376 500 \$	177 559 300 \$
TARIFS COMPENSATOIRES		
CUEILLETTE MATIÈRES RÉSIDUELLES, GROS REBUTS		
UNITÉS DESSERVIES	2024	2025
Par résidence ou unité de logement	215 \$	215 \$
Par chalet	150 \$	150 \$
Garage	370 \$	370 \$
Office d'habitation	2 600 \$	2 600 \$
Hôtellerie - Hébergement	510 \$	510 \$
Industrie	500 \$	500 \$
Coopérative de Solidarité Multiservices	600 \$	600 \$
Commerce	450 \$	450 \$
Exploitation agricole enregistrée (EAE)	450 \$	450 \$
Par résidence - Exploitation agricole enregistrée (EAE)	215 \$	215 \$
TARIFS COMPENSATOIRES		
SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS - SECTEUR VILLAGE SAINT-PIERRE		
DESCRIPTIF	2024	2025
Frais d'entretien et d'opération du réseau	711 \$	714 \$
Financement du réseau (capital et intérêts)	137 \$	140 \$
TOTAL	848 \$	854 \$
TARIFS COMPENSATOIRES		
SERVICES D'AQUEDUC SECTEUR BROUGHTON STATION		
Par résidence ou unité de logement	300 \$	300 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guillaume Giroux et résolu unanimement, d'adopter le budget 2025 tel que présenté.

ADOPTÉE

2024-12-237

3.2 - Programme triennal d'immobilisation 2025-2027

ATTENDU QUE la résolution 2024-11-195 annonçant la présentation et l'adoption du programme triennal d'immobilisation a été adoptée à la séance ordinaire du 4 novembre 2024 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit adopter un plan triennal des immobilisations pour les exercices financiers 2025, 2026 et 2027;

ATTENDU QUE le plan triennal permet d'identifier certaines prévisions concernant les travaux d'immobilisation à réaliser au cours de la période visée, à savoir :



N° de résolution
ou annotation

2024-12-238

Année 2025

- Rang 8 : rechargement 1 km (35 000\$)
- Rang 4 : rechargement et une transition 2,4 km (98 000\$)

Année 2026

- Rang 13 : rechargement et transition 1,5 km (74 000\$)
- Rang 16 : rechargement et transition 1 km (57 000\$)

Année 2027

- Rang 12 (première phase) : rechargement 2,2 km et plusieurs transitions (80 000\$)
- Rang 7 : rechargement 2 km (70 000\$)

ATTENDU QUE la réalisation de ces travaux peut être modifiée selon la capacité de la Municipalité à payer et l'aide financière gouvernementale octroyée annuellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, d'adopter le Programme triennal d'immobilisation 2025-2027 tel que présenté.

ADOPTÉE

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

3 citoyennes assistent à la séance extraordinaire du budget et du plan triennal.

Une question est posée en ce qui concerne la différence entre une transition et du rechargement. Une explication est fournie.

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, que la séance soit levée à 19h40.

ADOPTÉE

Je, Francine Drouin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Drouin
Mairesse

Pamella-Ann Bouchard-Gagnon
Directrice générale et greffière-trésorière